

**Saisines du CVAL présentées au Conseil d'arrondissement  
du 14 septembre 2021**

**Saisine n°1**

Monsieur Querrien, membre du conseil de quartier de Gerland, a été désigné pour rapporter en séance la question suivante :

*Les conseils de quartier fêteront leurs 20 ans en 2022. C'est un anniversaire important qui permettra à la fois de célébrer tout le travail qui a été réalisé et de mettre en avant de nouvelles propositions de fonctionnement. A cette occasion, le CVAL souhaite rassembler les acteurs du quartier autour d'un projet culturel sur le thème « Nous sommes tous des artistes ». Ce festival annuel se déroulerait sur plusieurs semaines et associerait tous les habitants et associations de l'arrondissement qui désirent s'exprimer dans une discipline artistique. La mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement pourrait-elle s'engager à coordonner l'organisation de cet événement et à apporter son aide dans la recherche de partenaires ? La préparation tout au long de l'année d'un tel événement permettrait aux habitants et aux associations de se connaître et de faire connaître leurs talents.*

**Réponse**

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur QUERRIEN pour cette question. La réponse va vous être apportée par Monsieur ORGOGOZO, adjoint à la culture.

M. ORGOGOZO : Bonjour, Monsieur QUERRIEN, bonjour à tous et à toutes. Concernant cette question, le conseil d'arrondissement est bien sûr tout à fait favorable à votre proposition. En effet, d'une part, nous portons une véritable attention à ces espaces d'échanges et de rencontres que sont les conseils de quartier dont nous relançons justement actuellement la campagne. D'autre part, nous avons déjà inscrit dans le plan de mandat la création d'une fête de l'arrondissement qui puisse permettre à chacune et à chacun de se réapproprier l'espace public. Compte tenu du contexte sanitaire, 2021 n'aura pas été une année propice pour mettre en œuvre cette volonté initiale, du coup, nous comptons bien pouvoir désormais préparer sereinement l'édition 2022.

Comme vous le soulignez, cet anniversaire est important. Symbole à la fois de la reconnaissance d'un travail important réalisé ces 20 dernières années, mais aussi symbole de l'enthousiasme que nous avons eu à essayer d'améliorer le fonctionnement des conseils de quartier. Et à ce titre, je tiens d'ailleurs à remercier toutes celles et tous ceux qui ont

travaillé avec conviction sur ce projet. Ainsi, nous vous proposons que la fête 2022 ait un fil rouge. Celui de la démocratie locale mettant ainsi à l'honneur les conseils de quartier.

La mairie travaillera de manière conjointe avec les membres des conseils de quartier, mais aussi les associations du CVAL pour penser à une fête qui pourrait traverser l'arrondissement du sud au nord, et permettre la coopération de nombreux acteurs associatifs et culturels. Pour ce faire, la mairie a déjà prévu d'attribuer une partie de sa dotation d'animation locale à ce projet qui se veut fédérateur. La mairie du 7<sup>e</sup> s'engage donc à coordonner les futures fêtes d'arrondissement avec les conseils de quartier, le CVAL et tous les acteurs du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Je m'excuse néanmoins de vous donner une réponse sans élément factuel précis pour illustrer notre volonté, mais nous souhaitons vraiment élaborer cette fête en collaboration étroite avec tous les conseils de quartier et le CVAL, donc il est délicat de pouvoir s'engager sans que ces discussions aient eu lieu. Néanmoins, de manière générale, et en complément à cette fête que nous souhaitons porter comme un vrai projet d'arrondissement, en tant que conseil de quartier, je me permets de vous rappeler que vous pouvez bénéficier des appels à projets en faveur des initiatives de quartier, les APIC, dont l'enveloppe peut monter jusqu'à 5 000 euros pour tous projets festifs ou artistiques que vous souhaiteriez porter. Cette enveloppe mise à disposition par la Ville permet à chaque conseil de quartier de mener son projet qui pourrait venir en complément de la fête annuelle.

## **Saisine n°2**

Monsieur Farah-Garcia, membre de l'association I-buycott, a été désigné pour rapporter en séance la question suivante :

*Que propose la mairie d'arrondissement pour donner un temps de parole aux associations qui souhaitent poser des questions aux élus lors des conseils d'arrondissement ?*

## **Réponse**

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FARAH GARCIA. Monsieur BOSETTI, vous avez la parole.

M. BOSETTI : Bonsoir à toutes et tous. Merci pour votre question, Monsieur FARAH GARCIA, au nom du conseil de la vie associative et locale. Vous nous interrogez sur les modalités de prise de parole des associations en conseil d'arrondissement, et à la lecture de la question, j'ai trouvé la formulation très ouverte et très bienveillante, alors je m'autorise à la traduire simplement de manière un peu plus incisive. Mesdames, messieurs les élus, ne pourrait-on pas renforcer encore le temps de parole des associations en conseil d'arrondissement ? Je le dis, parce qu'en début de mandat, nous avons justement créé le conseil de la vie associative et locale pour donner une tribune officielle aux acteurs locaux dans le conseil d'arrondissement. Et les saisines qui vous sont proposées ce soir, et puis les conseils

d'arrondissement précédents, sont soumis aux débats contradictoires de l'assemblée, les élus également d'opposition peuvent rebondir, enrichir le débat, c'est bien sûr le bienvenu. Les saisines sont aussi valorisées auprès des médias locaux qui nous écoutent et peuvent être amplifiées et reprises dans la presse. Et puis, bien sûr, ces saisines sont retranscrites dans le procès-verbal de séance qui fait foi et qui nous oblige d'une certaine manière à une certaine forme de redevabilité. Alors, pourquoi avons-nous proposé ce système de saisine dans les séances du conseil d'arrondissement ? C'est qu'à Paris, Marseille et Lyon, les CICA, les Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement, avaient montré certaines limites, un certain essoufflement sur la participation des acteurs locaux, mais aussi parfois des élus sur des séances un peu formelles, trimestrielles, impulsées de manière ad hoc qui n'avaient pas forcément toujours la résonance publique nécessaire. Et du coup, depuis le début de l'année, nous voulions mettre en scène ces deux prises de parole systématiques à chaque conseil d'arrondissement, c'est-à-dire tous les mois ou tous les deux mois, qui permettaient d'ailleurs une régularité de questionnement, de saisines, qui répondent aux priorités du moment. Alors, je voulais rappeler dans mon intervention, parce que c'est aussi la possibilité pour nous de repartager sur cette instance, que les questions qui sont posées par les acteurs locaux sont élaborées et sélectionnées par les associations elles-mêmes collégialement sans que les élus ne soient présents. Et que les associations, par ailleurs, pendant le débat en séance, peuvent réagir à la réponse qui leur a été faite comme l'a fait Monsieur QUERRIEN, c'est-à-dire déborder de la simple question rédigée, écrite, qui a été formellement préparée. Et là aussi, les élus d'opposition peuvent tout à fait aussi enrichir le débat, amener des éléments contradictoires. J'insiste sur ces éléments-là, parce qu'en fait, nous prévoyons pour chaque saisine une dizaine de minutes pour débattre, et donc, vous pouvez vraiment tout à fait prendre la parole, les uns et les autres, et compléter au-delà de la réponse du rapporteur.

Je rappelle aussi à cette occasion qu'au-delà des questions à Madame la Maire de l'arrondissement, elle l'a rappelé, la question peut aussi être adressée au maire de Lyon quand les prérogatives d'une certaine manière nous dépassent, mais le conseil de la vie associative peut également formuler des vœux, et donc pas uniquement des questions, mais proposer finalement des intentions collectives à la mairie d'arrondissement. Alors, sur ce temps de parole en conseil d'arrondissement, c'est vrai que nous avons proposé dans le règlement du conseil d'arrondissement deux saisines par séance. Vous l'avez vu, ce soir nous aurons plus d'une quarantaine de rapports à instruire et donc, forcément, la soirée doit nécessairement être cadencée, mais finalement, pour l'instant à l'usage, le conseil de la vie associative et locale n'a pas forcément produit un nombre de saisines qui fassent, on va dire, embouteillage. Le stock de saisines est d'ailleurs épuisé, mais le conseil de la vie associative a eu une réunion préparatoire il y a quelques jours pour préparer des nouvelles saisines, quatre saisines pour les deux prochains conseils d'arrondissement. En tout cas, gardons-le à l'esprit si le temps venait à manquer, ou le nombre de saisines à manquer, nous avons prévu une évaluation du fonctionnement du conseil de la vie associative à 2 ans, et donc, nous pourrions bien sûr nous questionner sur le fait d'accroître ou pas le temps de parole, de voir le nombre de saisines, régulièrement qui ont été proposées par les associations, si le besoin s'en faisait vraiment ressentir. Mais, je voulais aussi insister sur un point sur ces temps de

parole des associations, c'est que les saisines qui sont formulées là, on va dire collégalement, collectivement, par les associations, le sont sur des sujets qui font préoccupation partagée sur des sujets qui sont considérés comme des priorités du moment, des sujets un peu essentiels. On se figure bien en revanche que chaque association dans son domaine d'activité, dans son domaine de compétence, peut individuellement avoir des dizaines de préoccupations, de revendications sur ses subventions, sur ses locaux, sur le matériel mis à sa disposition. Et que nous encourageons du coup les associations à se tourner au quotidien vers leurs adjoints thématiques, puisque chaque élu autour de la table de la majorité a des thématiques de référence pour vous répondre au quotidien de la manière la plus complète possible. En d'autres termes, n'attendons pas tout du conseil de la vie associative et locale qui permet des prises de parole très officielles au nom d'un collectif, mais n'hésitez pas, bien sûr, à instaurer un dialogue de proximité avec vos élus pour avancer sur vos préoccupations de manière beaucoup plus réactive. Et je prends l'exemple du comité d'intérêt local qui nous avait fait savoir qu'il avait un besoin d'échanger très régulièrement avec la mairie et c'est pourquoi des rencontres régulières ont été organisées avec le comité d'intérêt local pour favoriser l'approfondissement de leurs préoccupations de certains dossiers. Ce qui n'empêche pas, bien sûr, au comité d'intérêt local de proposer des saisines plus collectives en conseil de la vie associative et locale.

Et puis, pour conclure, nous attendons aussi les associations dans les conseils de quartier nouvelle formule que nous relançons à compter du mois de septembre, leur expertise nous est toujours précieuse dans ces instances-là également.

Je vous remercie.